

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCAION
17/05//2024

DATE D’AFFICHAGE
17/05/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
20
VOTANTS
24

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absents non excusés

M. Abdellah FAWZI
M. Frédéric LACOUR

Secrétaire de séance : M. Patrick DESVAGES

Délibération n° 24.05.27/09

Objet / Décision modificative n° 1 du BP 2024

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de procéder à une décision modificative du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire précise que l'objet de cette décision modificative porte sur trois principales écritures comptables, à savoir :

- le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement 2023 (en section d'investissement) et pour lequel le compte 10226 n'a pas été pourvu au BP 2024, pour une somme de 1 500 €,
- l'acquisition de nouveaux matériels et équipements pour la police municipale, pour un montant de 8 000 €,
- la mise aux normes électriques des vestiaires du stade François Claus, pour un solde de 7 500 €.

Les écritures comptables afférentes à ces décisions modificatives se formalisent comme suit :

Remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement 2023

Section d'investissement	Opération 910 – Compte 21318 – Fonction 020	Opération 901 - Compte 10226 – Fonction 020
Débit	- 1 500 €	
Crédit		+ 1 500 €

Acquisition de nouveaux matériels et équipements pour la Police Municipale

Section d'investissement	Opération 910 – Compte 21318 – Fonction 020	Opération 28 – Compte 2188 – Fonction 020
Débit	- 8 000 €	
Crédit		+ 8 000 €

Mise aux normes électriques des vestiaires du stade François Claus

Section d'investissement	Opération 910 – Compte 21318 – Fonction 020	Opération 55 – Compte 21318 – Fonction 020
Débit	- 7 500 €	
Crédit		+ 7 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

DÉCIDE d'adopter la décision modificative n° 1 du BP 2024, telle que mise en évidence ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrick DESVAGES



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240527-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024